DEUXIÈME ANNEE—NUMERO 70

LE CANADA

MERCREDI, 24 MARS 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSÉ

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne

Un an, payable d'avance.....$4.00 — Six mois, payable d'avance.....$2.00
Payable dans le cours de l'année.....5.00 — Payable à la fin du semestre.....2.50

Edition Hebdomadaire

Un an, $1.00, invariablement payable d'avance.

BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert, Hull.

Administrateur
C. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

1879—Arrangements d'hiver—1879.

MALLES.	Fermée. A.M.	Fermée. P.M.	Délivrée. P.M.	Délivrée. A.M.	Délivrée. P.M.
Est.—Montréal, Québec, etc.	10 00	1 00	3 00	8 00	3 00
Provinces Maritimes	"	1 00	"	"	3 00
Ouest.—Kingston, Toronto, etc.	10 00	"	8 00	8 00	7 00
E.-U., vià Ogdensburg	10 00	1 00	8 00	"	7 00
Partie Ouest des E.-U.	10 00	"	8 00	6 00	7 00
Cité de New-York	10 00	"	8 00	"	4 40
Kemptville, etc.	10 00	1[illegible]00	"	8 00	4 40
Manotick	10 00	"	"	"	4 40
North Gower, Kars	"	1 00	"	"	4 40
Metcalfe, Russell, etc.	10 00	"	"	"	4 40
Pembroke, Renfrew	9 50	"	3 50	8 00	2 00
Ashton, St'ville, Hunley	9 50	"	"	"	2 00
Perth, Smith's Falls, etc.	9 50	"	3 50	8 00	2 00
Sand Point, Arnprior	9 50	"	3 50	8 00	2 00
Bristol, Clarendon	9 50	"	"	"	2 00
Bell's Corners, Richmond	"	2 00	"	10 30	"
Hull	6 00	"	5 00	P.M. 6 00	"
	10 00	"	"	2 00	7 30
Aylmer, Eardley, etc.	10 00	"	5 00	2 00	7 30
Bas de la rivière Ottawa, par ch. de fer.	8 00	"	"	"	3 00
Gatineau	8 00	"	"	"	3 00
New Edinburgh	9 45	"	5 30	10 30	7 30
Billings' Bridge	11 30	"	"	"	3 10
Malle Anglaise, vià N. Y. les Lundi et Mardi	"	"	8 00	"	"
Malle Anglaise, vià Halifax, le jeudi	"	"	12 00	"	"
Malle Anglaise, sac supplémentaire	"	"	1 45	"	"

Toutes lettres enrégistrées doivent être mise à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M., jusqu'à 8 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Epargnes du Bureau ou les Mandats sur la Poste, c'est depuis 9 heures A.M. jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER,
Maître de Poste.

Ottawa, 24 Nov. 1879

Chemin de Fer Intercolonial,

ARRANGEMENTS D'HIVER.

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

Il y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs, (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes :

Partant de la Pointe-Lévis	8.15 A.M.
" " Rivière-du-Loup	1.40 P.M.
Arrivant à Trois Pistoles	2.41 "
" Rimouski	6.25 "
" Campbellton	9.15 "
" Dalhousie	9.55 "
" Bathurst	12.00 A.M.
" Newcastle	1.42 "
" Moncton	5.00 "
" Saint-Jean	9.25 "
" Halifax	1.40 P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

Les trains qui partent de Halifax, 1.14 p.m. et de Saint-Jean à 5.05 p.m., le samedi, resteront à Campbellton le dimanche.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au

CAPT. McCUAIG,
Rue Sparks, Ottawa.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS ET AUTRES

MEDECINES CELEBRES POUR LES

Chevaux

AGENT A OTTAWA :—C. STRATTON.

Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

LE et après LUNDI, 12 JANVIER, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit :

	Train de la malle.	Express
Quitte Aylmer	8.15 a.m.	3.35 p.m.
Quitte à Hull	9.20 a.m.	4.20 p.m.
Arrive à Hochelaga	1.50 p.m.	8.50 p.m.
Quitte Hochelaga	9.30 a.m.	4.30 p.m.
Arrive à Hull	2.00 p.m.	9.00 p.m.
Arrive à Aylmer	2.35 p.m.	9.35 p.m.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passager.

Tous les trains partiront d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202 rue St. Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT,
Surintendant général,
Division Ouest.

C. A. STARK,
Agent général du fret et des passagers.
CHAS. DESJARDINS,
Agent général.

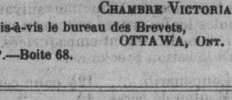

LE CHEMIN DE FER

St. Laurent et Ottawa.

LE et après MARDI, le 28 OCTOBRE 1879, les trains voyageront comme suit :

Laissant Ottawa :	Arrivant à Ottawa :
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud à 11.00 a.m.	De l'Est et de l'Ouest à 6.20 a.m.
	De l'Est et du Sud à 3.55 p.m
Pour l'Est, à 2.15 p.m,	De l'Ouest à 6.30 p.m.
Pour l'Est et l'Ouest à 10.30 p.m.	De l'Est à 6.00 a.m.

Les billets donnent droit à des chars salons attachés aux trains quittant Ottawa à 3.00 p.m. et Montréal à 5.00 p.m. et évitent ainsi aux voyageurs la nécessité de changer de chars à Prescott.

Un char Sofa sera attaché au train du soir pour accommoder les passagers allant à l'Est et à l'Ouest.

Connexions certaines avec les trains sur le Grand Tronc, de l'Est et de l'Ouest, et avec ceux des chemins de Rome et Watertown, d'Ogdensburgh et Lac Champlain, et d'Utica et Black River, à Ogdensburgh, venant de et retournant à New York, Boston et tous les points du Sud et de l'Est.

On peut se procurer au Bureau des Billets de la Compagnie, à Ottawa, des appartements dans les chars à coucher, sur les chemins d'Utica et Black River, et de Rome et Watertown allant à New York, et sur le chemin d'Ogdensburg et Lac Champlain allant à Boston.

Les trains voyagent sur l'heure d'Ottawa.

THOMAS REYNOLDS,
Directeur Gérant, Ottawa.

Ottawa, 28 oct. 1879.

AUX INVENTEURS !

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.

B. P.—Boite 68.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 Février 1880.

NOYER NOIR SOLIDE

J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix. Ne manquez pas d'examiner ces marchandises chez

J. ERRATT

Magasin de Meubles du Palais,
24 Rue Rideau.

CELEBRES

Biere et Porter

DE

DAWES & Cie.

LACHINE.

Fournis comme à l'ordinaire en futailles et en bouteilles, au bureau,

184, RUE DU CANAL,

Vis-à-vis le magasin de gros de C. T. Bate & Cie.

Toutes les commandes reçoivent une attention immédiate.

J. POCKLINGTON,
Gérant.

Ottawa, 27 novembre 1879.

DR. A. ROBILLARD.

CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.

Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.

Bureau de santé : *En arrière de l'Hôtel-de-Ville.*

Heures du Bureau de 9 à 4.

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,

ROMANS INTERESSANTS

Objets de piete, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espece et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique reliés avec goût et a des PRIX TRES MODERES.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD,
482, Rue SUSSEX,
OTTAWA.

6 septembre 1879. 1an.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Réliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

IMPRIMERIE.

O. V. GREENO,

Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER
194, 196 et 198 Rue SPARKS.

Ottawa, 22 juillet 1879. 1an

Merveilleuse invention.

LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB

Breveté le 16 juillet 1879.

TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ.

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement $2.50, $5, $7, et $9.

J. M. JACOB, Breveté.
457 rue Saint-Paul, Montréal.

EN VENTE CHEZ

James Hope et Cie

AGENTS A OTTAWA.

Ottawa, 20 août 1879. 1an.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR,

No. 255½ RUE WELLINGTON,

VIS-A-VIS

L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1879, 1 an

R. C. W. MacCUAIG,

Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

Bureau—No. 60 Rue Sparks.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an.

J. Brewer,

ENCANTEUR

148 RUE SPARKS 148.

Ottawa, 11 juillet 1879. 1an.

P. LARMONTH,

Comptable et agent général

Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

AGENT POUR

La compagnie d'assurance contre le feu "Western."
La compagnie d'assurance "Québec."
La compagnie d'assurance "Lancashire."
La compagnie d'assurance "Standard Life."
La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa.

Ottawa, 18 août 1879. 1a.

T. RAJOTTE,

Syndic Officiel

Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

Bureau :—64 rue Wellington, Ottawa

Ottawa, 14 août 1879. 1an.

DEMENAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son étal au MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. 1an

Chapeaux du Printemps.

TOUTES SORTES DE

CHAPEAUX DU PRINTEMPS

REÇUES TOUS LES JOURS,

CHEZ

GEORGE SIMMS,
585 Rue Sussex.

L'On Nettoie et Repasse les
CHAPEAUX DE FEUTRE.

Ottawa, 1er avril 1879. 1an

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND.

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de

Tapisseries et de decors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc.

Ottawa, 22 octobre, 1879. 1a

GIBIER ET POISSON.

ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1879.

ASSURANCE CONTRE LE FEU,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ROYALE D'ANGLETERRE

ACTIF, $19,000,000.

Le soussigné est préparé à accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSSIGNE EST AUSSI L'AGENT DE LA

Compagnie Canadienne "Trust and Loan,"

Argent à prêter sur PROPRIÉTÉS FONCIÈRES en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

En toutes sommes voulues.

Hypothèques achetées.

T. M. CLARK,
Agent.

Coin des rues ELGIN ET WELLINGTON.

Ottawa, 28 mars 1879. 1an.

LA COMPAGNIE DE PRET DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL

No. 8 RUE JACQUES, HAMILTON, CANADA.

W. HENDRIE, - - - - - Président.
W. H. GLASSCO, - - - Vice-Président.

DIRECTEURS :

Edward Brown, John Eastwood,
J. M Lottridge, Chas. M. Counsell,
R. A. Lucas, James Sampson,
Alexander Duncan.

Cette Compagnie est en état de prêter toutes sommes d'argent sur la garantie de Biens Fonciers à long et court terme jusqu'à 20 ans et elle offre les conditions les plus favorables aux emprunteurs qui ont le privilège de payer le principal et l'intérêt, en versements égaux, soit tous les ans, tous les six mois ou bien tous les trois mois, selon les conditions de paiement de la Compagnie.

HYPOTHEQUES ACHETES.

On peut s'adresser personnellement aux bureaux de la Compagnie ou bien par lettres adressées à

ALEX. MACADAMS,
Gérant.

R. C. W. MacCUAIG,

Estimateur et agent général d'assurance et de billets.

No. 69, RUE SPARKS, OTTAWA.

Aussi Syndic Officiel.

On a besoin d'Evaluateurs attentifs et de confiance, dans chaque comté.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an

James Mitchell et Cie.

Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siége d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage

Aucune concession de terme ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE.,
146 Rue Bank, et 66 Rue York.

Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

AGENT, LISEZ CECI.

NOUS paierons à des agents $100 par mois de réribution, frais à part, ou nous leur abandonnerons une retenue considérable pour la vente du privilége de nos récentes et merveilleuses inventions. *Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons.* Echantillons gratis. Adresse

SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich

A VENDRE OU A LOUER

FOUR DE BOULANGER

De 1ère classe

Avec plusieurs maisons d'habitation, cours et écuries, situé dans la Cité de Hull.

S'adresser à

FRANÇOIS BRAZEAU,
Plâtrier, 32 rue Kent, Hull.

AVIS

Est par le présent donné que demande a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Refondus, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elles ont été accordées, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

Ottawa, 23 février 1180.

MARCHANDISES SÈCHES

AU

Magasin Populaire

DE

A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

PROTECTION

A

L'ARCADE.

LE moyen le plus certain de protéger votre Bourse, est d'acheter à l'"*Arcade*" et la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada est d'acheter vos marchandises à

"L'ARCADE"

Tweed Canadien Pure Laine 50cts.

do	do	do	75 "
do	do	do	80 "

Un tailleur de première classe est attaché au Département des ordres, et nous garantissons pleine satisfaction à ceux qui achèteront à

L'Arcade

(Autrefois Hunton,)

94 et 96, RUE SPARKS,
EUG. DUPUIS

Ottawa, 26 Déc. 1878

EUGENE ROBITAILLE

HORLOGER ET BIJOUTIER

PRATIQUE.

Fait aussi les

OUVRAGES EN CHEVEUX.

Dorures et plaqués de toutes sortes,

AU PLUS BAS PRIX.

45, RUE RIDEAU, Block Egleson.

Ottawa, 11 sept. 1879. 1an

DE MONTRÉAL A OTTAWA

(Suite et fin.)

On vient de voir combien précaires sont les ressources qu'ils doivent disputer à une nature inclémente, et l'on ne s'étonnera point que leurs tribus soient souvent décimées par la famine. Lorsque tout espoir de secours est perdu, que les fidèles chiens eux-mêmes ont été sacrifiés, l'Indien s'enveloppe silencieusement dans sa couverture, et, comme nos Arabes d'Algérie pendant la terrible disette de 1867, il attend la mort avec une stoïque indifférence. L'adoption graduelle d'un genre de vie sédentaire, au moyen de ce système de "réserves" qui a permis à la race iroquoise de s'élever, sous la tutelle bienveillante du gouvernement canadien, à un degré si remarquable de civilisation et de bien-être, pourra seule préserver les pauvres sauvages de la terre de Rupert d'une destruction lente, non par le contact des blancs, mais par la misère et les maladies, fatales conséquences pour eux de la disparition du gibier.

Aujourd'hui d'ailleurs, les premiers flots de l'immigration atteignent déjà leur retraite. Un certain nombre de cultivateurs franco-canadiens se portent depuis quelque temps sur les bords du lac Témiscamingue, ainsi que quelques émigrants de divers pays d'Europe. Mais les grands défricheurs seront longtemps encore les vingt-cinq ou trente mille bûcherons — les *lumbermen* ou "forestiers"—qui se répandent chaque hiver dans la forêt pour le compte des grands commerçants de bois d'Ottawa, les Eddy, les Wright, les Mac Laren, les Gilmour, les Gouin, etc., et qui, si des lois conservatrices n'interviennent bientôt, auront irrémédiablement saccagé en quelques dizaines d'années ces immenses réserves forestières que le travail fécond de la nature avait mis des siècles à produire.

Le système forestier en vigueur dans le Bas Canada est des plus simples, ce qui ne le rend malheureusement pas meilleur. Le gouvernement provincial, à qui appartiennent les forêts, les divises en sections, appelées "limites de bois", dont l'étendue varie généralement entre quinze et vingt lieues carrées. La "licence" ou droit d'exploiter chaque limite est mise aux enchères, et l'acquéreur doit payer, outre le prix d'adjudication, une redevance proportionnelle aux quantités de bois expédiées sur les marchés. Le gaspillage et la consommation sur place, qui sont énormes, ne comptent pas. De conditions d'aménagement, de repeuplement ou de protection des jeunes pousses, peu ou point : s'il en existe, elles sont illusoires. Aussi la destruction va grand train. Dans le nord de l'Outaouais seulement, six cent onze limites concédées couvraient en 1871 une surface de 15 594 milles carrés anglais, plus de quatre millions d'hectares !

Certes, le commerce des bois peut être un précieux auxiliaire de l'agriculture en déblayant, pour les colons à venir, nombre de plaines et de vallées fertiles destinées à nourrir un jour des millions d'êtres humains. Mais pourquoi dénuder en même temps les coteaux rocheux des Laurentides qui ne retiennent un peu d'humidité et de terre végétale que grâce aux racines qui pénètrent profondément dans leurs fissures? Que deviendront la limpidité des lacs, la régularité du débit des rivières, lorsque les pluies ne seront plus tamisées par le terreau des forêts ? Dans une région où, sous la latitude de la France centrale, à trois ou quatre cents mètres à peine audessus du niveau des mers, le mercure en vient presque chaque hiver à se figer dans les thermomètres, combien ne faudra-t-il point de siècles pour réparer ce que l'homme détruit en un jour? Et ce n'est pas seulement l'exploitation à outrance qui menace les pauvres vieilles forêts ; le feu, allumé parimprudence, insouciance ou désœuvrement, est pour elles un ennemi plus redoutable encore que la cognée. Le seul incendie de 1870 a dévoré plus de bois dans la vallée de l'Outaouais que la hache du bûcheron n'en a fait disparaître en bien des années. Rien de plus hideux que ces squelettes décharnés et demi-carbonisés de grands arbres, qui recouvrent à perte de vue les plaines et les versants jadis dévastés par la flamme. Les printemps se succèdent sans presque rien changer à la sinistre physionomie de ces immenses espaces que le bûcheron canadien appelle des "brûlés". A la longue, une maigre végétation d'essences, presque toujours inférieures à celles qui ont disparu, reprend lentement possession du sol calciné ; mais, longtemps encore après que celui-ci s'est tapissé d'une verdure nouvelle, le regard reste attristé par l'aspect des grands troncs morts qui se dressent, témoins muets du désastre, au-dessus de leurs chétifs remplaçants.

Comment s'étonner si, en présence de cet effrayant gaspillage, simple imitation d'ailleurs de ce qui s'est fait sur une plus grande échelle dans toute la région forestière des Etats-Unis, quelques hommes de bon sens ont commencé à jeter le cri d'alarme ? "Loin de nous, s'écriait récemment l'un d'eux, l'idée de nous opposer au développement régulier de nos exploitations forestières, mais il serait à désirer qu'elles fussent dirigées avec plus de prudence et qu'on ne sacrifiât pas l'avenir pour quelques avantages temporaires. Nous possédons de magnifiques forêts, extrêmement bien fournies des essences les plus variées, mais quelques optimistes ont tort de vouloir accréditer l'opinion, trop généralement reçue, qu'elles sont inépuisables. Et c'est justement parce qu'elles peuvent être pour nous une source de richesse et de prospérité, que nous désirons, par un aménagement intelligent, en faire bénéficier non-seulement la génération présente, mais celles qui la remplaceront. N'agissons pas comme si le déluge devait survenir après nous.

"Au train dont nous allons, nos superbes forêts auront été avant longtemps dépouillées de leurs meilleures espèces de conifères Déjà, pour obtenir des bois de mâture, on est obligé d'aller en abattre à trois cents milles d'Ottawa, et il faut franchir une bonne distance pour couper les bois de construction. Que sera-ce dans dix ans ? dans vingt ou trente ?....

"La science de la sivilculture est parfaitement ignorée en Canada, et cependant il n'y a pas de pays où l'on soit plus intéressé à en savoir quelque chose...."

Je n'ajouterai rien à ces observations si judicieuses. Puissent les compatriotes de l'auteur les prendre sérieusement en considération et en faire leur profit ; sinon ils ne tarderont pas à donner une édition canadienne du meurtre de la poule aux œufs d'or.

H. DE LAMOTHE.

Le grand remède pour les dérangements d'estomac, même le choléra, c'est le *Panacée de famille de Brown.* Prenez le d'après les instruction imprimées, toutes les fois que votre estomac est dérangé.

DECISIONS JUDICIAIRES

CONCERNANT LES JOURNAUX.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

—Si vous voulez un ouvrage bien fait, telle que barbe, coupe de cheveux, etc., allez chez A. E. Gendreau, 65, rue Sparks.